

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

AVRIL 2015

**GAZELCO**

**CGSP**

**FGTB Services Publics**



GREVE  
GENERALE

## Grève générale **CGSP**

..... **22 avril 2015** .....

ÉDITO P. 3



### ÉDITO

Un mois de mars  
printanier... Et un mois  
d'avril chaud ?

P. 3



### DOSSIER

Accords de commerce :  
mobilisation mondiale  
le 18 avril !

P. 4



### GAZELCO

Le bras de fer continue  
Les provocations et le  
travail de sape aussi ...

P. 9

**LA FGTB  
CONTINUE  
À ORGANISER  
LA RÉSISTANCE SOCIALE !**

Depuis 6 mois, le gouvernement organise la régression sociale et le chaos...

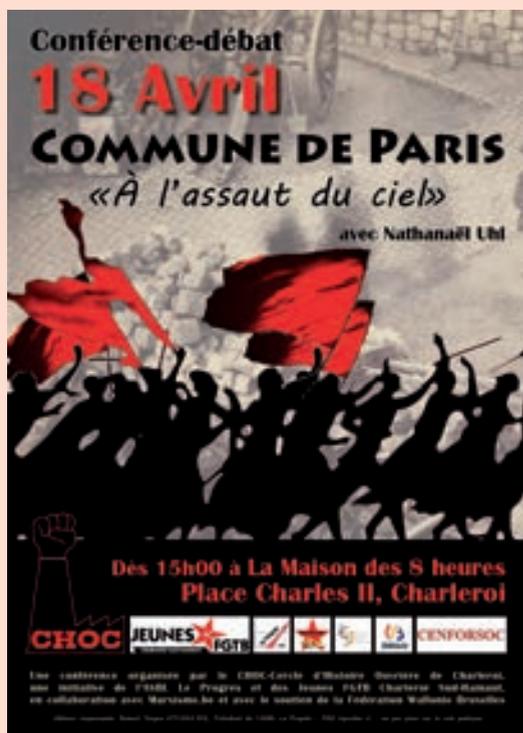
Cela suffit ! La FGTB répond à cette politique en organisant la résistance sociale !

**30/03 : Manif FGTB à Bruxelles**  
**1/04 : Manif FGTB à Liège, à Charleroi et à Namur**  
**22/04 : Grève générale CGSP**

**Conférence  
Commune de Paris**

La Commune de Paris est un moment clé dans l'histoire du Mouvement ouvrier. C'est la première tentative de révolution prolétarienne, et elle a été un véritable champ d'expérimentations en matière d'organisation et de projets politiques pour la gauche : place des femmes, autogestion, internationalisme concret... Des thématiques d'une actualité frappante ! Pour en parler, le CHOC a fait appel à Nathanaël Uhl, militant français et historien.

Rendez-vous le samedi 18 avril à 15h à la Maison des 8h de Charleroi.



**DANS NOS RÉGIONALES**

**Charleroi**

**Euro Space Center et exposition celte**

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise un voyage le **26 mai**. Destination : **Euro Space Center à Transinne** (repas de midi) et **exposition celte à Libramont**.

Départ 8h30 au coin des rues de la Vilette et Libioulle, derrière la gare de Charleroi-Sud. Retour vers 19h30. Coût : 39 €/affilié et 43 €/sympathisant.

Inscription et réservation pour le 5 mai :

- à l'accueil de la CGSP Charleroi 071/797 111 ;
- versement sur le compte n° BE86 8772 0285 0150 (mention « Libin ») pour confirmer la réservation ;
- renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

**Conférence « Le chien guide d'aveugle »**

La Commission régionale intersectorielle des Pensionné(e)s organise, le **21 avril à 10h**, en ses locaux, une conférence « Le chien guide d'aveugle » : par Richard Fryczinski, Responsable honoraire du Centre de formation des chiens guides et de l'ASBL Œuvre fédérale « Les Amis des Aveugles et Malvoyants ».

Conférence gratuite avec parcours d'aveugle.

Renseignements : Alphonse Vanden Broeck 0495/34 09 28.

**Hainaut occidental**

**Concours de pêche**

L'Amicale des Pensionnés organise le **13 juin** un concours de pêche (étang à Velaines) de 8h à 18h.

Mise : 50 €/équipe de 2 pêcheurs, repas chaud compris.

Maximum de 20 équipes. Nombreux prix en espèces.

Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.

Date limite d'inscription : le 15 mai 2015.

**Voyage à Bastogne et Durbuy**

Il reste quelques places pour notre voyage à Bastogne et Durbuy le 28 mai (prix : 66 €/pers.). Renseignements à la régionale : le mardi de 14h à 16h.

**Namur**

**Festivités 1<sup>er</sup> mai**

10h30 : Accueil, café : Maison syndicale « André Genot », rue de l'Armée Grouchy 41.

• Meeting – Orateurs :

J. Thonon, Vice-président de la FGTB,

M. Meyer, Président de la CGSP,

M. Goblet, Secrétaire fédéral FGTB,

G. Fays, Secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB.

• Barbecue géant, ambiance musicale et animations : 12 €/adulte – 6 €/enfant.

Réservation obligatoire avant le 24 avril :

- par versement sur le compte n° BE63 6363 8274 0408

(communication : SACNam 1<sup>er</sup> mai 2015) ;

- par téléphone : 081/72 91 12 – 081/72 91 43 ou par Fax : 081/72 91 31 ;

- par mail : maryse.dussart@cgsps.be ou veronique.lenaerts@cgsps.be

## **Un mois de mars printanier...** **Et un mois d'avril chaud ?**

N'ayant pas l'habitude de faire de constatations ou encore de prédictions météorologiques, il ne s'agit pas de déroger à la règle mais bien de parler du climat social.

Depuis trois mois, les exclusions du chômage s'envolent : quand ce n'est pas l'exclusion systématique des détenteurs d'allocations d'insertion, c'est le durcissement des critères de disponibilité qui entraîne les gens dans la misère. Et quand ils y sont, notre belle société les laisse mourir de froid pour de nébuleuses questions administratives. La gestion de la détresse sans moyens financiers, cela rend insensible, semble-t-il.

Ainsi, à deux reprises, le 11 et le 19 mars, la place de la Monnaie à Bruxelles a été le carrefour des contestations face à ce gouvernement des droites, dont le Premier ministre (Menteur Récidiviste – MR) applique une politique arrêtée à l'hôtel de ville d'Antwerpen. Mais si ce lieu et ces dates sont très importants, ils ne représentent pas l'exhaustivité de la contestation : action des jeunes et des femmes à Namur, manifestation au Ministère des finances, grèves et manifestations dans de nombreuses communes, voire même occupation d'administrations. La liste est trop longue pour être exhaustive.

La réussite d'une mobilisation ne se mesure pas au seul nombre de participants. Il faut des résultats et si le gouvernement fédéral reçoit parfois, il n'écoute jamais ! C'est pourquoi, le combat ne peut que se durcir. Ceux qui dénoncent les grèves sont aussi ceux qui les génèrent ! Les travailleurs ne sont jamais heureux de perdre leur salaire pour faire entendre leur voix mais ils savent que c'est là leur moyen d'action le plus efficace.

La cohésion et l'unité des travailleurs sont indispensables, entend-on souvent. Et c'est vrai ! Pourtant, cette unité va de pair avec l'action. Car dans l'inertie et l'immobilisme, l'unité n'est même pas indispensable. C'est pourquoi nous devons trouver les moyens de convaincre le plus grand nombre de travailleurs, qu'ils soient syndiqués (à la CGSP ou à une autre organisation) ou non, que oui la grève est utile et efficace. Il n'y a qu'à voir les rictus du chef de district anversoïse pour le mesurer. Les déclarations des représentants patronaux, unanimes, des petites ou grandes entreprises ne laissent aucun doute : nos actions font mal également à leurs bénéficiaires.

Nous sommes irresponsables, disent-ils. Ce qui le serait, serait de ne pas continuer à faire entendre notre voix pour dire à tous les gouvernements, quels qu'ils soient : non, l'austérité n'est pas une solution, oui une autre politique est possible.

Delhaize supprime plus de 2 000 emplois et dans le même temps distribue des dividendes jamais atteints et c'est une responsable du SETCa qui est une terroriste !

La lutte est plus que jamais indispensable et il nous appartient à toutes et à tous de convaincre collègues, amis, familles de faire réussir la grève du 22 avril et les actions qui ne manqueront pas de suivre.

# Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril !

Comme cela a déjà été mis en lumière à plusieurs reprises dans nos éditions précédentes, la vague récente d'accords commerciaux en cours de négociation représente une menace directe pour la prestation de services publics de qualité. Ces nouveaux accords encouragent la privatisation, limitent la capacité des gouvernements à édicter des règles dans l'intérêt public et créent de nouveaux droits puissants pour les grandes entreprises multinationales.

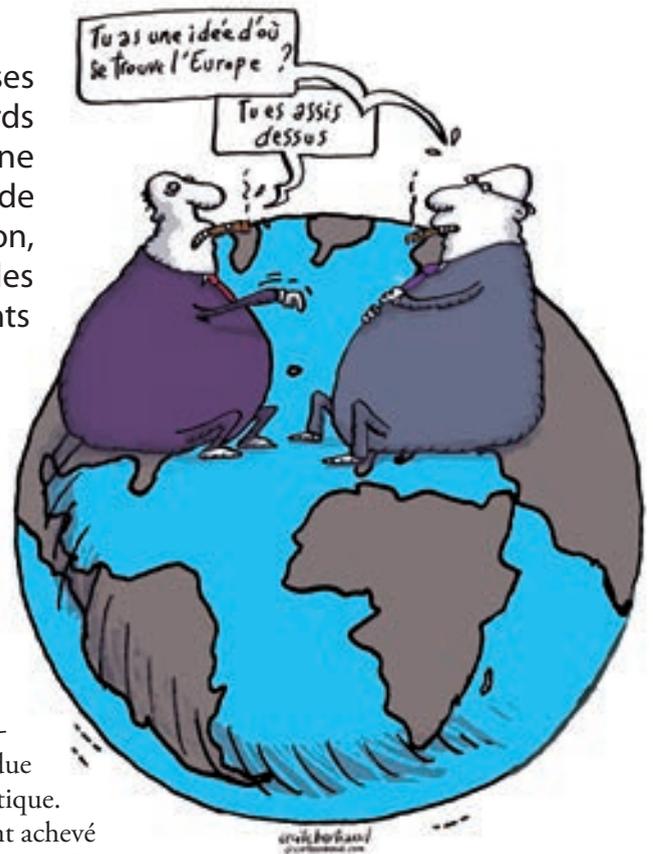
Ils représentent une menace pour la démocratie ! Ils sont négociés en secret, sans consultation appropriée. Les gouvernements futurs seront liés par ces accords, souvent indépendamment des décisions des élections nationales, du Parlement ou des tribunaux.

**Pour rappel, trois accords de libre-échange font actuellement l'objet des plus vives craintes parmi les citoyens d'un très grand nombre d'États impliqués dans ces accords :**

- **Le CETA** (*Comprehensive Economic and Trade Agreement*), autrement dit l'Accord économique et commercial global **entre l'Union européenne et le Canada**. Il est le seul de ces trois accords à avoir abouti à un texte final, en septembre 2014. Ce texte sera soumis au vote du Parlement européen et des Parlements nationaux. Les mesures prévues dans cet accord portent profondément atteinte aux services publics et aux droits des citoyens et des travailleurs. Si l'on n'en bloque pas la ratification de toute urgence, il constituera un tremplin législatif pour légitimer le même type de mesures dans le TTIP, l'Accord entre l'UE et les États-Unis.
- **Le TTIP** (*Transatlantic Trade and Investment Partnership*), le Partenariat transatlantique de commerce et

d'investissement **entre l'Union européenne et les États-Unis**. Moins abouti que l'Accord liant le Canada et l'UE, il a fait beaucoup parler de lui ces derniers mois, faisant l'objet d'une levée de boucliers de plus en plus étendue de part et d'autre de l'Atlantique. Son texte sera probablement achevé fin 2015, et sa ratification n'aurait dès lors pas lieu avant plusieurs années, mais il n'en constitue pas moins une véritable menace. Bien qu'une large publicité lui soit actuellement faite, suscitant de nombreux débats y compris au sein du Conseil européen, il ne faut cependant pas commettre l'erreur de s'attaquer au TTIP isolément, sans s'attacher parallèlement à stopper le CETA.

- **Le TISA** (*Trade in Services Agreement*), l'Accord sur le commerce des services (ACS) négocié plurilatéralement par 51 États membres de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), en marge des cénacles officiels de cette Organisation : 23 États + les 28 de l'UE, l'UE comptant pour un seul partenaire représenté par la Commission européenne. Les rounds de négociation ont lieu à Genève toutes les 8 semaines, et visent, à terme, à élargir la portée de



l'accord à l'ensemble des 160 pays membres de l'OMC, lui donnant ainsi un spectre multilatéral bien plus étendu. Suite à une pression citoyenne sans cesse accrue ces derniers mois, le mandat de négociation de la Commission européenne vis-à-vis de cet accord a été rendu public ce 10 mars dernier.

## CONSÉQUENCES À TOUS LES NIVEAUX DE LA VIE

Ces traités de libre-échange sont d'une nouvelle génération. Ils vont bien au-delà d'une « simple » réduction de barrières tarifaires. À travers un mécanisme de règlement des différends « d'entreprises à États » basé sur l'intervention de tribunaux privés attachés directement aux multinationales, ils visent en effet, de façon globale et offensive, la mise « hors-champ de régulation » de tout échange ou activité susceptible de générer des

profits, en ce inclus tous les types de services. Il s'agit d'éliminer toute possibilité d'intervention des politiques publiques et ce, non seulement dans les échanges de biens et services, mais également dans les domaines aussi cruciaux que ceux des droits des travailleurs et des citoyens, de la promotion d'un développement respectueux de la planète et de ses habitants.

En d'autres termes, ces projets de traités videraient purement et simplement la démocratie de sa substance, faisant de celle-ci une coquille vide et inutile.

L'autre aspect extrêmement préoccupant de cette nouvelle génération d'accords internationaux réside dans leur prétention à verrouiller définitivement toute

libéralisation, sans possibilité de retour à la sphère publique d'un service qui aurait été privatisé, et en restreignant au maximum le nombre de services publics susceptibles d'échapper à la privatisation. Ce procédé passe par l'adoption de deux types de mesures prévues dans les traités : *l'effet de cliquet* et la libéralisation sur base de *liste négative*<sup>1</sup>.

## IMPACTS EN BELGIQUE

Outre la politique fédérale, les pouvoirs communaux et entités fédérées sont concernés.

**Les négociations concernent donc tous les niveaux de pouvoir, et visent l'ensemble des champs de compétences politiques, tels que :** « agriculture, chimie, cosmétiques, attribution des marchés publics, normes sanitaires et phytosanitaires, pharmacie, PME, propriété intellectuelle, règles de nomination concernant l'origine des produits, règlement des différends entre investisseurs et États, services publics, etc. De fait, seuls l'audiovisuel et le cinéma (ainsi que les services régaliens de l'État) ont été exclus »<sup>2</sup>.

### En quoi ces négociations constituent-elles une menace pour le fonctionnement des entités fédérées ?

Outre l'absence de clauses contraignantes en termes de respect des normes sociales et environnementales par les investisseurs et multinationales désireux de s'installer dans nos contrées, épinglons la possibilité créée par ces accords pour les multinationales, grâce au principe de « libre-circulation des investissements », de se localiser n'importe où en fonction de leurs intérêts : régions à

bas salaires, sans impôts à payer sur les bénéfices, sans financement de la sécurité sociale, sans mesures rigoureuses contre les pollutions...

Ainsi, le « libre-échange » se révèle être une sorte de *supermarché législatif* pour multinationales (il ne manque plus qu'un slogan du type « *vous trouvez moins cher ailleurs ? On vous rembourse la différence* »), qui aboutit à une mise en concurrence des différents systèmes législatifs - autrement dit, les démocraties nationales - en faveur de celui-ci qui leur sera le plus favorable, et donc selon toute logique, le moins favorable aux droits des travailleurs et des consommateurs.

### Les règles d'attribution des marchés publics seraient-elles remaniées ?

Oui, l'article 24 du mandat de négociation du TTIP établit que « *L'accord devra être le plus ambitieux possible et compléter les résultats des négociations relatives à la révision de l'accord sur les marchés publics en ce qui concerne son champ d'application (entités contractantes, secteurs, valeurs de seuil et contrats de services, notamment pour les travaux publics de construction). L'accord visera à accroître l'accès mutuel aux marchés publics à tous les niveaux administratifs (national, régional, local) et dans*

*le domaine des services publics, afin de s'appliquer aux activités pertinentes des entreprises actives dans ce domaine, en garantissant un traitement non moins favorable que celui qui est accordé aux fournisseurs établis sur le territoire de la partie concernée. [...]* »<sup>3</sup>

Il s'agit de permettre aux investisseurs étrangers (américains en l'occurrence) l'accès aux marchés publics avec les mêmes droits et garanties que ceux accordés aux investisseurs belges et européens. « *Concrètement, l'accord visera à interdire au pouvoir politique le rétablissement ou le maintien de critères qualitatifs, tels que la proximité géographique de l'investisseur, l'encouragement des circuits courts de production, le soutien à des PME ainsi que la préférence pour des productions artisanales, à finalité sociale ou biologique, lors d'appels d'offres* » (Bruno Poncelet)

Toute entité publique qui dérogerait à ces règles courrait le risque d'être traînée en justice devant des tribunaux privés spécialement constitués pour défendre les intérêts des multinationales et investisseurs (les fameux RDIE : Règlement des différends entre investisseurs et États), et de subir des pénalités financières importantes.



1. Cf. l'analyse rédigée pour l'asbl Barricade : <http://www.barricade.be/publications/analyses-etudes/accords-multilateraux-libre-echange>.
2. Analyse de Bruno Poncelet de la FGTB wallonne, auteur, avec Ricardo Cherenti, de *Le grand marché transatlantique. Les multinationales contre la démocratie*, Éd. Bruno Leprince, Paris, 2011.
3. Le mandat accordé par les États membres à la Commission européenne pour négocier le Traité transatlantique est disponible sur <http://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-11103-2013-REV-1-DCL-1/fr/pdf>.

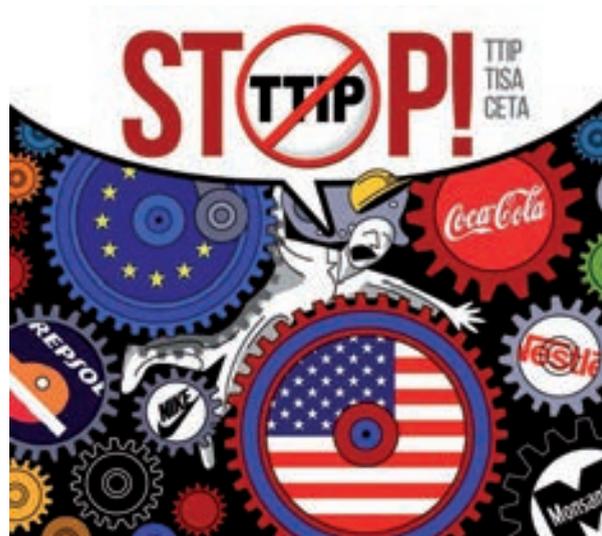
## IL FAUT BLOQUER CES ACCORDS, PAS TENTER DE LES AMENDER !

L'objectif doit être de bloquer la mise en œuvre de ces accords. Purement et simplement !

La dépense de temps et d'énergie consacrée à la défense de nos droits ne sera réellement efficace qu'en visant cet objectif radical. Tout d'abord, parce que les enjeux sont à l'échelle de cette radicalité : il s'agit de défendre la démocratie, le droit à des services publics accessibles et de qualité, et nos droits fondamentaux dans leur ensemble.

Ensuite, parce que les amendements apportés n'enlèveraient rien à la teneur fondamentalement antisociale de ces accords, dont le socle, la raison d'être, est précisément la rencontre des intérêts des investisseurs et multinationales.

Enfin, parce que plus que jamais, « *le récit crée le fait* », ainsi tout texte de traité dépendra *in fine* de l'interprétation qui en est faite, et celle-ci dépendra des rapports de force en place. Or, à moins d'une révolution toute proche, ceux-ci sont assez peu favorables aux intérêts des peuples à l'heure actuelle. La façon dont la Troïka s'est assise sur le Traité de Lisbonne dans sa manière d'intervenir dans les pays européens en crise en est un exemple éclairant.



## LA RÉSISTANCE S'ORGANISE

Un peu partout en Europe et dans le monde, la riposte s'organise. C'est que la rengaine selon laquelle les accords de libre-échange apporteraient emploi et prospérité ne fait plus mouche, à force de butter sur des résultats exactement contraires.

Le simple exemple du million et demi d'emplois perdus aux États-Unis et au Canada à la suite de la signature de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) pourrait suffire à lui seul à déconstruire les discours faussement prometteurs de ces mêmes responsables politiques qui par ailleurs négocient sciemment la faillite organisée d'un État comme la Grèce.

## DES ZONES HORS TTIP !

Les organisations syndicales et mouvements de la société civile s'organisent en plateformes régionales et internationales, les mandataires politiques régionaux et municipaux de nombreux pays se déclarent « zones hors TTIP/hors CETA/hors TISA » (en Belgique, une trentaine de communes se sont déjà déclarées « zones hors TTIP », tandis qu'au Canada, plus de 50 municipalités se sont prononcées contre le CETA), l'Initiative citoyenne européenne (ICE) contre le TTIP et le CETA a déjà recueilli plus d'un million et demi de signatures (cf. <https://stop-ttip.org/fr/>), et le Forum social mondial qui se tenait à Tunis en ce mois de mars a fait l'objet d'un très large rassemblement international visant à coordonner les luttes contre ces traités.

## LE 18 AVRIL, JOURNÉE MONDIALE D'ACTION !

C'est dans cette dynamique de mobilisation mondiale que le 18 avril a été décrétée Journée globale d'action contre les Traités de libre-échange. Partout dans le monde, des événements sont organisés à cette date en vue d'informer les citoyens des dangers que feraient courir ces accords s'ils venaient à être adoptés par nos États, et de mobiliser un maximum de personnes pour dire NON au bradage de la démocratie et de nos droits.

Dans ce cadre, les plateformes D 19-20, Acteurs des Temps Présents, Tout Autre Chose/Hart Boven Hard et CNCD-11.11.11 vous invitent à participer à l'événement national prévu en Belgique à cette occasion :

### Le vendredi 17 avril à 19h

Interpellation des mandataires politiques sur la nécessité de ne pas voter ces traités.

### Le samedi 18 avril, activités toute la journée

**10h – 12h30 : ateliers thématiques** sur les champs concernés par les accords de libre-échange (agriculture et alimentation, services publics, environnement, dette publique et régulation bancaire, démocratie, enjeux géopolitiques, impacts sur les femmes...) : analyses, débats et pistes d'actions.

**12h30 – 13h30** : Assemblée de convergence - Quelle stratégie pour stopper les accords de libre-échange ?

**Lieu : rue Pletinckx, 19 à 1000 Bruxelles.**

**14h : Grande manifestation nationale** avec arrêts dans des lieux symboliques des lobbys et des institutions européennes.

(Informations complètes disponibles sur [www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be))

## La dette

Chaque jour, les séides du système assènent la même petite musique lancinante : « Il faut du sérieux budgétaire pour ne pas alourdir la dette » (Charles Michel sur *Matin première* le 5 janvier 2015) ou encore ce truisme éclatant de Christine Lagarde, directrice du FMI, commentant l'arrivée au pouvoir de Syriza, « une dette est une dette ».

Derrière ces clichés se cache surtout la volonté de ne pas questionner la dette, de ne pas la qualifier, car il se pourrait qu'elle soit *odieuse* (lorsqu'elle a été contractée par des dictateurs), *illégitime* (lorsqu'elle a été contractée à des fins qui ne visaient pas l'intérêt général), ou *illégal*. Or, la question de la dette gagnerait à ce que l'on dévoile son arrière-plan politique.

### La dette, un instrument de domination

Tout d'abord, comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans cette présentation de la dette publique comme étant un problème, une volonté de la discréditer ? Comment ne pas voir et ne pas percevoir, dans l'invocation compulsive de la dette, un outil coercitif visant à domestiquer les citoyens, à les faire rentrer dans le rang ? « *En conduisant les gouvernés à promettre d'honorer leurs dettes, le capitalisme prend la main sur l'avenir... Ainsi, le système capitaliste réduit ce qui sera à ce qui est, le futur et ses possibles aux relations de pouvoir actuelles. L'étrange sensation de vivre dans une société sans temps, sans possibles, sans rupture envisageable - les Indignés dénoncent-ils autre chose ?- trouve dans la dette l'une de ses principales explications.*<sup>1</sup> » Comment ne pas voir et percevoir que les solutions aux crises engendrées par la dette prolongent l'aliénation qu'elles prétendent dépasser ?

Pour mieux faire passer l'idée que les dettes doivent être honorées ; ses tenants affirment souvent que l'État, comme tout bon père de famille, doit gérer ses deniers de manière analogue sauf que « *l'État établit son niveau de revenu selon sa propre volonté... et l'État n'a pas une espérance de vie de 80 ans.* »<sup>2</sup>

### Au-dessus de nos moyens ?

Tout un *storytelling* moralisateur se développe autour de la question de la dette. Ainsi en Grèce, à en croire les bonimenteurs assermentés, la dette amassée résulterait des seules gabegies des gouvernements grecs. Cette assertion répétée sans cesse permet d'occulter les agissements de la banque Goldman Sachs qui a tout mis en œuvre pour maquiller les comptes de la Grèce lors de son entrée dans l'Euro...

Et chez nous, ce même discours (L'État belge a vécu au-dessus de ses moyens) cache habilement l'imprudence et l'impudence des banques en 2007 et les nombreuses réformes fiscales menées sous l'impulsion de l'homme qui parlait à l'oreille des riches. Car cette accusation selon laquelle les pays

auraient vécu au-dessus de leurs moyens ne tient pas la route : les pays européens ont en fait stabilisé leurs dépenses publiques depuis le début des années 80 et ce sont moins les dépenses publiques qui ont

explosé que les rentrées fiscales qui ont fortement diminué suite aux nombreux cadeaux opérés en faveur des entreprises et des riches. « *La moralité de la dette et celle du travail sont les armes idéologiques les plus puissantes de ceux qui règnent sur le système actuel* »<sup>3</sup> (et c'est en cela exactement que la dette est un mot qui pue).

### La dette se paye notre tête !

En somme, par ce discours sur la dette, « *nos élites oligarchiques poursuivent un but politique précis : détruire les résistances résiduelles (salaires, revenus, services) à la*



*logique néolibérale* »<sup>4</sup>. Ce qui revient à dire que l'austérité et la dette aspirent non à un « *État minimum mais à un État délivré de l'emprise de la lutte des classes, de la pression des revendications sociales et de l'élargissement des droits sociaux. La crise de la dette est la bataille politique pour la prise définitive de l'État-providence par les forces néolibérales* »<sup>5</sup>.

Face à ce constat lucide, pas question de transiger, il s'agit de refuser la dette (qui sera de toute façon impayable) et de l'auditer... dans un premier temps<sup>6</sup>.

1. Maurizio Lazzarato, « *La dette ou le vol du temps* », *Le Monde diplomatique*, février 2012, p. 28.

2. Simon Tremblay-Pépin, « *L'État n'est pas une famille* », [http://iris-recherche.qc.ca/blogue/letat-nest-pas-une-famille?utm\\_source=Liste+de+diff...](http://iris-recherche.qc.ca/blogue/letat-nest-pas-une-famille?utm_source=Liste+de+diff...)

3. David Graeber, *Comme si nous étions déjà libres*, Montréal, Lux, 2014, p. 260.

4. Maurizio Lazzarato, *Gouverner par la dette*, Paris, Les Prairies ordinaires, 2014, p. 7.

5. Idem, p. 44.

6. Voir le site de l'audit citoyen de la dette : [www.acide.be](http://www.acide.be)

# Il nous faut une autre Banque centrale !

La plateforme ACiDe<sup>1</sup> - avec les Acteurs des Temps Présents, l'Alliance D19-20, Tout Autre Chose Liège, l'Alter Summit et AAA - lancent un appel à soutenir les actions transnationales de Blockupy qui ont eu lieu ce mercredi 18 mars, en marge de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne à Francfort.



## Rachat de dettes : un cadeau de plus aux banques privées

Le 18 mars à Francfort, des dizaines de milliers d'activistes venu(e)s de toute l'Europe ont manifesté lors de l'inauguration du nouveau siège de la Banque centrale européenne (BCE).

Le message est clair : dire non aux politiques capitalistes menées par cette institution, profitables pour les banques privées et leurs actionnaires mais catastrophiques pour les populations.

La BCE prête à des taux proches de zéro (son taux directeur est actuellement de 0,05 %) aux grandes banques privées qui prêtent à leur tour aux États à des taux bien plus élevés (11 % pour la Grèce actuellement), et empochent la différence... Ce système aberrant est une des causes d'endettement des États : il coûte aux finances publiques européennes environ 350 milliards € par an en intérêts de la dette.

## La BCE : neutre et indépendante ?

Le président de la BCE, Mario Draghi, est un ancien vice-président de la tristement célèbre banque Goldman Sachs. Il était d'ailleurs à sa tête lorsque celle-ci a aidé le gouvernement grec de l'époque à maquiller les comptes publics du pays... Depuis 2007, la BCE soutient les banques qui ont provoqué la crise de manière illimitée et inconditionnelle. Elle leur a d'abord prêté plus de 1 600 milliards € à des taux d'intérêt très bas. Sa nouvelle trouvaille, nommée « assouplissement monétaire », est un cadeau de plus fait aux banques privées : racheter 1 000 milliards de titres de dettes souveraines et de produits structurés dont elles veulent se débarrasser sur le marché secondaire, et cela, sans aucune contrepartie ou obligation de financer l'économie réelle.

La BCE n'est pas neutre, elle pose des choix politiques. Le dernier épisode en date est le chantage qu'elle a utilisé envers la Grèce en menaçant de couper l'accès à tous les fonds si le nouveau gouvernement élu démocratiquement ne rentrait pas illico presto dans les rails de l'austérité...

## Une autre banque centrale pourrait...

- prêter directement aux États à des taux d'intérêts très réduits ;
- reverser les intérêts qu'elle a touchés sur les titres publics des pays européens qu'elle détient ;
- racheter des dettes souveraines de pays en difficulté et les annuler de ses comptes ;
- financer directement des États soucieux d'atteindre des objectifs économiques, sociaux et environnementaux qui intègrent les besoins et les droits fondamentaux des populations ;
- être placée sous contrôle des citoyen(ne)s européen(ne)s et non des seuls gouverneurs nommés et des « experts indépendants » triés sur le volet.

Pour toutes ces raisons, la FGTB wallonne soutient la mobilisation « Blockupy Frankfurt » du 18 mars 2015 pour en finir avec une BCE qui finance la spéculation et impose l'austérité.



ACiDe - Audit Citoyen de la Dette - est une plateforme réunissant une vingtaine d'organisations, dont la FGTB wallonne qui en est l'un des membres fondateurs. Elle promeut la mise en place de comités d'audit de la dette publique et contribue à faire de ce sujet une question de débat public.

## Le bras de fer continue

### Les provocations et le travail de sape aussi ...

Notre gouvernement « à droite toute » nous prépare une société à deux vitesses, il concocte un petit monde de luxe confortable pour les uns et une vie incertaine et pavée d'aléas pour la grande majorité des autres. Tout ceci sur un fond de sinistrose.

Certaines mesures entrent franchement dans le domaine de l'absurde, des prépensionnés de 60 ans doivent activement chercher de l'emploi. Un d'entre eux nous a dit ne plus rien comprendre, « *J'ai deux enfants sortis des études, ils sont au chômage. Le plus jeune est encore à la maison. Si je trouve un emploi (à 60 ans ...), je fais quoi ... je laisse mes enfants au chômage et je retourne bosser ?* »

On présente comme logique que le prépensionné doit rester disponible sur le marché du travail, mais cette disponibilité forcée fait oublier qu'il n'y a pas de marché du travail ! Que les restructurations ne sont pas le choix des travailleurs, mais bien la conséquence d'un système capitaliste de plus en plus dévoreur. Que les entreprises se sépareront désormais plus rapidement des jeunes, moins coûteux à licencier, ajoutant ainsi le désespoir des plus jeunes à la pénibilité d'existence des plus anciens. Qu'enfin l'état de prépensionné n'est pas le nirvana que décrivent certains, mais bien une perte de revenus, conséquente, parfois mal vécue psychologiquement, d'autant que l'âge de la retraite est aussi repoussé. Les gens meurent plus tard, comprenez-vous ... ils doivent rester plus longtemps au service de la société... La brutalité de ce raisonnement n'effraie plus personne.

Les projets ne manquent pas, chasse aux chômeurs avec exclusion par milliers en ligne de mire. Saut d'index de 2 % avec pour motif la réduction de l'écart salarial entre les salaires belges et les salaires des pays voisins, de quoi relancer l'économie et les exportations paraît-il ... Qu'en sera-t-il de la relance de l'économie quand la population aura encore perdu des milliers d'euros ? Et pour ce qui est des exportations, les PME qui représentent plus de 70 % du PIB et 41 % de l'emploi belge ne partagent pas l'opinion du gouvernement sur l'utilité de ce saut d'index (cherchez l'erreur).

Par contre, les intérêts notionnels autour desquels s'articule la fuite des capitaux en Suisse (180 milliards sont en jeu) et au Luxembourg, véritable aspirateur des bénéficiaires belges qui transforme ces bénéficiaires en des investissements à l'étranger, nous privant ainsi des emplois associés, ce n'est pas au programme de notre gouvernement, que du contraire l'Europe souhaiterait les étendre.

Parlons des services publics, ce sont eux qui encadrent les citoyens et font le socle de la vie en société, ils sont attaqués, quand ils ne sont pas vendus. C'est tout un modèle qui s'effondre, et cela semble aller de soi... Dans les milieux politiques, dans les médias, les plus faibles sont, insidieusement, devenus autant de profiteurs égoïstes. Les plus forts ont de plus en plus souvent toujours raison. La loi de la jungle revient, le droit du plus puissant est de retour.

Choisir le profit pour quelques-uns plutôt que le bien-être pour une majorité, c'est faire courir un grand risque au système démocratique.

Résister à cette mise en miettes de la société n'est pas simple, bien sûr. D'autant qu'en même temps qu'ils fracassent les mécanismes de solidarité, ils conditionnent l'opinion publique au fatalisme.

Cependant l'espoir demeure, les rassemblements de la fin 2014 et ceux du début de cette année le prouvent, la solidarité n'est pas morte, plus on opprime le peuple, plus il se rassemble et plus il lutte.

Gardons confiance, non pas en l'avenir mais en notre capacité à résister et à organiser cette lutte pour le retour d'une société plus juste et plus solidaire. C'est de la rue que viendra la solution.

*Le Secrétariat fédéral*

## Notre concertation sociale est-elle en panne ? Est-ce que tout cela fonctionne encore ?

*Comme le dit le proverbe « Celui qui ne sait pas d'où il vient... et ne sait pas où il est... ne peut pas savoir où il va ! ».*

Je ne sais pas exactement où nous sommes mais par contre je sais d'où on vient !

Avec un peu de réflexion on devinera peut-être où nous allons...

### Un peu d'histoire : eh oui ! Encore... (Source 6com)

Les premières lois relatives au travail ont vu le jour en 1887. Jusqu'alors, l'État se refusait d'entrer dans les relations entre travailleurs et employeurs, au nom de la liberté.

Mais la grave crise que traverse la Belgique et les émeutes qui en découlent, en 1886, lui font changer d'avis. À cette époque, entre le 18 mars et le 29 mars 1886 éclatent des révoltes ouvrières dans les bassins industriels de Liège et de Charleroi.

Le 27 mars 1886 la région de Charleroi est placée en état de siège. Le gouvernement rappelle alors 22 000 réservistes de l'armée et charge le lieutenant général Alfred van der Smissen de rétablir l'ordre par la force.

Le 13 juin 1886 se déroule le congrès du Parti ouvrier belge (POB) à Bruxelles, où l'on décide l'organisation d'une manifestation nationale le 15 août.

Le 15 août 1886 : selon les organisateurs de la manifestation, 20 000 ouvriers belges défilent dans les rues de Bruxelles.

C'est en 1895 qu'est porté sur les fonts baptismaux le premier ministère de l'Emploi et du Travail. Et les syndicats commencent à se développer à la fin du XIXe siècle.

En ce qui concerne la concertation sociale en tant que telle, on peut globalement la classer en trois catégories : les négociations au niveau national et interprofessionnel, au niveau sectoriel et au niveau des entreprises.

### 1. La concertation au niveau national et interprofessionnel

En 1944, un pacte social est signé entre patronat et syndicats qui se définissent dès lors comme des « partenaires sociaux ».

Le Conseil central de l'économie est créé en 1948 dans le but d'institutionnaliser une sorte de « démocratie économique » puisque les partenaires visent avant tout le compromis.

Le CCE organise ainsi diverses rencontres qui peuvent toucher à des enjeux économiques aussi bien au niveau interprofessionnel que sectoriel.

Depuis la loi sur la compétitivité de 1996, le CCE rend chaque année un rapport technique sur la marge salariale. Même si cet avis n'est pas contraignant, syndicats et patronat l'utilisent toujours comme base de discussion lors des accords interprofessionnels.

### Le Conseil national du travail

Mis en route dès 1952, le Conseil national du travail a également été créé dans la foulée du pacte social de 1944. Un des objectifs est semblable au CCE : reconnaître officiellement les partenaires sociaux ainsi que leur rôle important. On lui assigne quatre missions essentielles :

- **La négociation des Conventions collectives de travail**  
Depuis 1968, il s'agit d'une pratique **unique en Europe**. Les Conventions collectives de travail ont une force juridique presque égale à celles des lois et, à la différence d'un texte législatif qui peut être changé, elles restent stables. Les négociations sont a priori bipartites (patronat et syndicats), mais régulièrement le gouvernement est appelé à la table des négociations, notamment parce qu'il doit financer certaines mesures. C'est encore un peu plus vrai aujourd'hui avec le pacte de solidarité entre générations. On dénombre 86 CCT actuellement.
- **La publication d'avis**  
Le CNT peut parfois rendre des avis, non contraignants, destinés au gouvernement ou au Parlement. Il fait alors office de « Conseil d'État ». Le monde politique va rarement à son encontre.
- **L'Europe**  
Le CNT a également pour mission d'assurer la préparation et le suivi de tout ce qui se passe au niveau européen dans le cadre du droit au travail.
- **L'OIT**  
Enfin, le CNT est compétent pour la préparation et le suivi des travaux de l'Organisation internationale du travail (OIT).

### Les Accords interprofessionnels

Les premiers Accords interprofessionnels ont été conclus au début des années '60. Ils trouvent leur origine dans la volonté des syndicats et du patronat de programmer dans le temps, l'octroi d'avantages sociaux à l'ensemble des travailleurs du secteur privé.

Notons que les Commissions paritaires conservent leur liberté

de négociations, notamment au niveau des salaires, mais elles doivent tenir compte des décisions reprises dans l'AIP.

Ils sont conclus pour une période de deux ans. De tels accords reposent sur un compromis entre les deux parties ; or, cela n'a pas toujours été le cas.

- **Entre 1960 et 1975** : 7 accords sont signés et concernent notamment le régime de vacances, les allocations sociales, la durée hebdomadaire du travail.

- **1975** : l'AIP prévoit pour la première fois la fixation d'un salaire minimum.

- **1977, 1978, 1979** : échec des négociations, le patronat refusant de prendre en compte les revendications syndicales en matière de réduction du temps de travail pour partager le travail disponible.

- **1981** : le gouvernement menaçant d'instaurer une nouvelle modération salariale, les partenaires sociaux signent une « Convention collective interprofessionnelle » permettant une réduction de la durée du travail à 38h/sem., ou pour les entreprises appliquant déjà ce régime une hausse salariale limitée à 1 % par an pendant deux ans.

- **De 1986 à 1995** : AIP conclu tous les deux ans.

- **1996** : échec d'un accord pour les années 1997-1998 ; le gouvernement encadre de plus en plus les négociations qui s'intègrent dans la politique d'emploi mise en route depuis la loi sur la compétitivité (et son « contrat d'avenir pour l'emploi » sur lequel les partenaires n'ont pas pu s'entendre). Pour rappel (voir ci-dessus), c'est à partir de cette année-là que les négociations salariales débutent une fois le rapport du Conseil central de l'économie rendu. La marge salariale décidée par le CCE est – selon la loi – impérative.

- **2002** : l'AIP 2003-2004 donne à la marge salariale du CCE une valeur « indicative » ; c'est encore le cas aujourd'hui. Les négociations pour l'AIP sont menées, depuis 1996, au sein du « groupe des Dix » ; celui-ci se compose comme suit : 2 représentants de la FGTB, 2 de la CSC, 1 de la CGSLB du côté syndical, et 2 représentants de la FEB, 1 de l'Unizo (classes moyennes flamandes), 1 de l'UCM et 1 du Boerenbond. La présidence est traditionnellement assurée par le président de la FEB ; dans les faits, onze personnes constituent donc le « groupe des Dix ».

### Les organes de concertation régionaux

À l'instar des institutions politiques, la concertation sociale s'est aussi régionalisée dans les années 70. Le Conseil économique régional pour la Wallonie, créé en 1971, a laissé la

place dix ans plus tard à l'actuel CESRW (Conseil économique et sociale de la Région wallonne). Composé de 50 membres (syndicats, industrie, grandes entreprises, classes moyennes...), il a des contacts réguliers avec le gouvernement wallon.

Le Conseil économique et social de la Région bruxelloise (CESRB) est né bien plus tard, en 1995 précisément. Il a deux missions essentielles : l'émission d'avis et de recommandations auprès du gouvernement bruxellois, et l'organisation de la concertation entre patrons, syndicats et exécutif bruxellois.

## 2. La concertation au niveau des secteurs Les Commissions paritaires

En 1919, de graves crises sociales éclatent dans les secteurs des fabrications métalliques et des mines. Pour résoudre ces conflits, les trois premières Commissions paritaires sont instituées dans ces secteurs (sidérurgie, mines et constructions mécaniques). De 12 Commissions paritaires en 1920, on est aujourd'hui passé à 94 Commissions et 74 sous-commissions qui couvrent pratiquement tous les secteurs.

La loi du 5 décembre 1968 leur a conféré un statut légal. Les syndicats réclament de plus en plus une harmonisation et une réorganisation des commissions pour ne pas tomber dans le piège du « corporatisme » (un métier = une commission) qui désolidarise les travailleurs. Certaines centrales (comme les Métallos Wallonie-Bruxelles) réclament également la suppression de la CP100, sorte de fourretout qui n'instaure que très peu d'obligations pour les patrons.

### Les Conventions collectives de travail

La conclusion des Conventions collectives de travail constitue la principale activité des Commissions paritaires. Globalement, une CCT règle pour un secteur déterminé les principaux aspects de la rémunération et de l'organisation du travail. Elles sont conclues entre une ou des centrales syndicales et un ou des employeurs : elles fixent leurs droits et obligations respectifs. Elles peuvent être conclues aussi bien au sein d'un organe paritaire (Conseil national du travail, Commissions paritaires...) ou en dehors (Convention d'entreprise). En outre, une CCT peut être rendue obligatoire par arrêté royal, à la demande de l'organe paritaire ou de l'une de ses parties. À titre d'exemple, en 2000, plus de 2 600 CCT ont été conclues.

### La concertation en entreprise

Il existe principalement trois organes de concertation en entreprise :

- le Conseil d'entreprise (organe d'information) ;
- le Comité de prévention et de protection au travail (organe de négociation) ;
- la délégation syndicale (idem).

## Et aujourd'hui ? Où en est-on ?

La concertation sociale implique depuis toujours que chaque partie fasse une partie du chemin qui la sépare des autres afin de trouver un accord qui convienne à tous et malgré des objectifs différents.

Aujourd'hui, et c'est valable autant au niveau national qu'au niveau des entreprises, le gouvernement et les patrons veulent encore bien « discuter » mais pour autant que cela ne débouche pas sur un changement de l'axe politique fixé ou pour autant que cela ne débouche pas sur un changement de la gouvernance de l'entreprise.

Preuve en est qu'en pleine négociation du groupe des Dix, le gouvernement fait passer en force le saut d'index alors que c'était un point de rupture pour tous les syndicats, preuve en est que les accords signés avec la FEB sur la question des « prépensions » sont immédiatement remis en question par le gouvernement dès leur signature.

En réalité, l'espace de négociation a été tellement réduit au fil de ces dernières années, sous la pression de l'Europe qui impose ses critères de compétitivité et sous la pression des actionnaires, que notre fameuse concertation sociale est aujourd'hui réduite à négocier les points et les virgules dans les textes au lieu de jouer son rôle initial.

## Dialogue de sourds ?

Cette situation se répète aussi dans les entreprises où les débats aujourd'hui ressemblent étrangement et régulièrement à des monologues stériles.

Débats où, avec toujours plus d'arrogance, les patrons affirment que les conditions de salaire offertes à leurs travailleurs sont largement suffisantes au regard d'autres entreprises voisines... qui disent la même chose chez elles !

Quand on sait que le seuil de pauvreté est fixé en Belgique à 1 600 euros/mois pour une famille monoparentale avec 2 enfants<sup>1</sup> et que le salaire offert à des techniciens spéciali-

sés travaillant sur réseau de distribution est quelquefois de 1 400 euros, le terme « largement suffisant » passe mal.

Dans le discours patronal on entend que les bonus collectifs d'entreprise doivent être considérés aussi comme des salaires et qu'il faut considérer l'ensemble... c'est oublier de dire que les principaux intéressés par ces bonus collectifs d'entreprises ce sont avant tout les patrons eux-mêmes pour des raisons de défiscalisation.

Mais le jour où cette possibilité de défiscalisation disparaîtra (décision du gouvernement.. pourquoi pas ?) les bonus disparaîtront instantanément et il restera les 1 400 euros !

On passera sous silence le fait que ces bonus collectifs sont maintenant soumis à l'ONSS (13,07 %), sur ce point nous pourrions en être satisfaits puisqu'ils participent ainsi au financement de notre sécurité sociale, mais que leur montant n'a pas pour autant augmenté, les patrons s'en lavant les mains, il s'agit d'une obligation légale... donc c'est encore une fois le travailleur qui en supportera la charge. Pourtant le gain résultant de la défiscalisation lui... n'a pas changé ! On aurait pu partager non ?

Au niveau national face au gouvernement comme au niveau des entreprises face aux patrons, les constatations sont les mêmes, l'espace de négociation est réduit à sa plus simple expression, on négocie les points et les virgules ! Alors pourquoi toutes ces lignes d'histoires plus haut ? (vous ne les avez pas lues ? il est encore temps !)...

... Pour vous remettre en mémoire qu'à travers l'histoire de notre pays, jamais **AUCUNE** avancée sociale n'a été obtenue sans l'appui des travailleurs.

Sans l'appui des travailleurs, on ne peut plus négocier que le poids des chaînes...

*Michel Houart*

1. Colloque de la Fondation Roi Baudouin paru dans *Le Soir* du 12 juin 2014



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

# BARÈME NATIONAL DES EMPLOYÉS DU GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ

## BARÈME ANCIENS STATUTS

		ANCIENNETÉ - ANCIENNETEIT																					
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	12	14	16	18	20	22	24	26	28	30	32
1.647,67	INDEX																						
03/2015	1,0055																						
CLASSE	TENSION SPANNING	100	104	108	112	116	120	123	126	129	132	135	138	141	144	147	150	152	154	156	158	160	162
1	210	3.479,14	3.618,30	3.757,47	3.896,63	4.035,80	4.174,97	4.279,34	4.383,71	4.488,09	4.592,46	4.696,83	4.801,21	4.905,58	5.009,95	5.114,33	5.218,71	5.288,29	5.357,87	5.427,46	5.497,04	5.566,62	5.636,20
2	197	3.263,76	3.394,32	3.524,86	3.655,41	3.785,97	3.916,51	4.014,43	4.112,34	4.210,25	4.308,17	4.406,08	4.504,00	4.601,90	4.699,82	4.797,73	4.895,64	4.960,92	5.026,19	5.091,47	5.156,75	5.222,02	5.287,29
3	185	3.064,96	3.187,56	3.310,15	3.432,75	3.555,35	3.677,95	3.769,89	3.861,84	3.953,79	4.045,74	4.137,69	4.229,64	4.321,59	4.413,53	4.505,48	4.597,43	4.658,73	4.720,03	4.781,33	4.842,63	4.903,92	4.965,23
4	174	2.882,72	2.998,02	3.113,33	3.228,64	3.343,95	3.459,25	3.545,73	3.632,22	3.718,70	3.805,18	3.891,67	3.978,15	4.064,62	4.151,11	4.237,59	4.324,07	4.381,73	4.439,38	4.497,04	4.554,68	4.612,34	4.669,99
5	164	2.717,04	2.825,73	2.934,40	3.043,09	3.151,77	3.260,44	3.341,96	3.423,48	3.504,98	3.586,50	3.668,00	3.749,52	3.831,03	3.912,54	3.994,05	4.075,56	4.129,90	4.184,25	4.238,58	4.292,92	4.347,27	4.401,61
6	156	2.584,51	2.687,88	2.791,26	2.894,64	2.998,02	3.101,40	3.178,94	3.256,47	3.334,01	3.411,54	3.489,07	3.566,61	3.644,14	3.721,69	3.799,22	3.876,76	3.928,45	3.980,13	4.031,82	4.083,52	4.135,20	4.186,89
7	150	2.485,10	2.584,51	2.683,91	2.783,31	2.882,72	2.982,12	3.050,67	3.131,23	3.205,78	3.280,33	3.354,88	3.429,44	3.503,99	3.578,54	3.653,09	3.727,65	3.777,35	3.827,05	3.876,76	3.926,46	3.976,16	4.025,86
8	145	2.402,26	2.498,36	2.594,44	2.690,54	2.786,62	2.882,72	2.954,78	3.026,85	3.098,92	3.170,99	3.243,05	3.315,12	3.387,19	3.459,25	3.531,33	3.603,39	3.651,43	3.699,49	3.747,53	3.795,57	3.843,61	3.891,67
9	140	2.319,43	2.412,20	2.504,98	2.597,76	2.690,54	2.783,31	2.852,90	2.922,48	2.992,06	3.061,64	3.131,23	3.200,81	3.270,39	3.339,97	3.409,55	3.479,14	3.525,52	3.571,92	3.618,30	3.664,70	3.711,08	3.757,47
10	135	2.236,58	2.326,05	2.415,51	2.504,98	2.594,44	2.683,91	2.751,01	2.818,10	2.885,20	2.952,30	3.019,40	3.086,49	3.153,59	3.220,69	3.287,78	3.354,88	3.399,62	3.444,35	3.489,07	3.533,81	3.578,54	3.623,27
11	130	2.153,75	2.239,90	2.326,05	2.412,20	2.498,36	2.584,51	2.649,11	2.713,72	2.778,34	2.842,95	2.907,56	2.972,18	3.036,79	3.101,40	3.166,02	3.230,63	3.273,71	3.316,78	3.359,85	3.402,92	3.446,00	3.489,07
12	125	2.070,92	2.153,75	2.236,58	2.319,43	2.402,26	2.485,10	2.547,22	2.609,35	2.671,48	2.733,61	2.795,73	2.857,86	2.919,99	2.982,12	3.044,24	3.106,37	3.147,79	3.189,20	3.230,63	3.272,05	3.313,46	3.354,88
13	120	1.988,07	2.067,60	2.147,12	2.226,65	2.306,17	2.385,69	2.445,34	2.504,98	2.564,62	2.624,26	2.683,91	2.743,55	2.803,19	2.862,83	2.922,48	2.982,12	3.021,88	3.061,64	3.101,40	3.141,16	3.180,93	3.220,69
14	115	1.905,24	1.981,45	2.057,67	2.133,87	2.210,08	2.286,29	2.343,45	2.400,60	2.457,76	2.514,92	2.572,08	2.629,23	2.686,39	2.743,55	2.800,71	2.857,86	2.895,97	2.934,07	2.972,18	3.010,29	3.048,38	3.086,49
KLASSE	100	1.656,73	1.723,00	1.789,27	1.855,54	1.921,81	1.988,07	2.037,78	2.087,48	2.137,18	2.186,88	2.236,58	2.286,29	2.335,99	2.385,69	2.435,39	2.485,10	2.518,23	2.551,37	2.584,51	2.617,64	2.650,77	2.683,91

SALAIRES INDEXES (indice quadriestrial santé/issé) Montants en euro  
GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex) Bedragen in euro

du forfait d'index ancien:

142,53

de vroegere indexforfait:

142,53

# BARÈME MINIMUM SECTORIEL AGENTS N.C.T. CP326

(Non applicable pour EBL - LABORELEC)

INDEX	Klasse - Classe																			1822,87								
	14 - 13			12 - 11			10			9			8			7			6 - 5			4 - 3			2 - 1			03/2015
Anc	HA1	HA2	HB1	HB2	G1	G2	F1	F2	E1	E2	D1	D2	C1	C2	B1	B2	A1	A2	NORM	NORM+								
40	2291,13	2749,36	2336,95	2804,34	2430,90	2917,08	2579,19	3095,03	2756,13	3307,36	2968,35	3562,02	3212,05	3854,46	3508,20	4209,84	3890,43	4656,52	100,00	120,00								
39	2291,13	2749,36	2336,95	2804,34	2430,90	2917,08	2579,19	3095,03	2756,13	3307,36	2968,35	3562,02	3212,05	3854,46	3508,20	4209,84	3890,43	4656,52	100,00	120,00								
38	2291,13	2749,36	2336,95	2804,34	2430,90	2917,08	2579,19	3095,03	2756,13	3307,36	2968,35	3562,02	3212,05	3854,46	3508,20	4209,84	3890,43	4656,52	100,00	120,00								
37	2291,13	2749,36	2336,95	2804,34	2430,90	2917,08	2579,19	3095,03	2756,13	3307,36	2968,35	3562,02	3212,05	3854,46	3508,20	4209,84	3890,43	4656,52	100,00	120,00								
36	2291,13	2749,36	2336,95	2804,34	2430,90	2917,08	2579,19	3095,03	2756,13	3307,36	2968,35	3562,02	3212,05	3854,46	3508,20	4209,84	3890,43	4656,52	100,00	120,00								
35	2291,13	2748,73	2336,95	2803,72	2430,90	2916,43	2579,19	3094,32	2756,13	3306,61	2968,35	3561,21	3212,05	3853,60	3508,20	4208,88	3890,43	4655,48	100,00	119,97								
34	2291,13	2748,73	2336,95	2803,72	2430,90	2916,43	2579,19	3094,32	2756,13	3306,61	2968,35	3561,21	3212,05	3853,60	3508,20	4208,88	3890,43	4655,48	100,00	119,97								
33	2291,13	2721,51	2336,95	2775,96	2430,90	2887,55	2579,19	3063,68	2756,13	3273,87	2968,35	3525,95	3212,05	3815,45	3508,20	4167,21	3890,43	4609,39	100,00	118,79								
32	2291,13	2721,51	2336,95	2775,96	2430,90	2887,55	2579,19	3063,68	2756,13	3273,87	2968,35	3525,95	3212,05	3815,45	3508,20	4167,21	3890,43	4609,39	100,00	118,79								
31	2291,13	2694,56	2336,95	2748,48	2430,90	2858,96	2579,19	3033,35	2756,13	3241,46	2968,35	3491,04	3212,05	3777,67	3508,20	4125,95	3890,43	4563,75	100,00	117,61								
30	2291,13	2694,56	2336,95	2748,48	2430,90	2858,96	2579,19	3033,35	2756,13	3241,46	2968,35	3491,04	3212,05	3777,67	3508,20	4125,95	3890,43	4563,75	100,00	117,61								
29	2291,13	2667,88	2336,95	2721,27	2430,90	2830,65	2579,19	3003,32	2756,13	3209,37	2968,35	3456,48	3212,05	3740,27	3508,20	4085,10	3890,43	4518,56	100,00	116,44								
28	2291,13	2667,88	2336,95	2721,27	2430,90	2830,65	2579,19	3003,32	2756,13	3209,37	2968,35	3456,48	3212,05	3740,27	3508,20	4085,10	3890,43	4518,56	100,00	116,44								
27	2291,13	2641,47	2336,95	2694,33	2430,90	2802,62	2579,19	2973,58	2756,13	3177,59	2968,35	3422,26	3212,05	3703,24	3508,20	4044,65	3890,43	4473,82	100,00	115,29								
26	2291,13	2641,47	2336,95	2694,33	2430,90	2802,62	2579,19	2973,58	2756,13	3177,59	2968,35	3422,26	3212,05	3703,24	3508,20	4044,65	3890,43	4473,82	100,00	115,29								
25	2291,13	2615,32	2336,95	2667,65	2430,90	2774,87	2579,19	2944,14	2756,13	3146,13	2968,35	3388,38	3212,05	3666,57	3508,20	4004,60	3890,43	4429,52	100,00	114,15								
24	2291,13	2615,32	2336,95	2667,65	2430,90	2774,87	2579,19	2944,14	2756,13	3146,13	2968,35	3388,38	3212,05	3666,57	3508,20	4004,60	3890,43	4429,52	100,00	114,15								
23	2291,13	2589,43	2336,95	2641,24	2430,90	2747,40	2579,19	2914,99	2756,13	3114,98	2968,35	3354,83	3212,05	3630,27	3508,20	3964,95	3890,43	4385,66	100,00	113,02								
22	2291,13	2589,43	2336,95	2641,24	2430,90	2747,40	2579,19	2914,99	2756,13	3114,98	2968,35	3354,83	3212,05	3630,27	3508,20	3964,95	3890,43	4385,66	100,00	113,02								
21	2291,13	2563,79	2336,95	2615,09	2430,90	2720,20	2579,19	2886,13	2756,13	3084,14	2968,35	3321,61	3212,05	3594,33	3508,20	3925,69	3890,43	4342,24	100,00	111,90								
20	2291,13	2563,79	2336,95	2615,09	2430,90	2720,20	2579,19	2886,13	2756,13	3084,14	2968,35	3321,61	3212,05	3594,33	3508,20	3925,69	3890,43	4342,24	100,00	111,90								
19	2291,13	2513,52	2336,95	2563,81	2430,90	2666,86	2579,19	2829,54	2756,13	3023,67	2968,35	3256,48	3212,05	3523,85	3508,20	3848,72	3890,43	4257,10	100,00	109,71								
18	2291,13	2513,52	2336,95	2563,81	2430,90	2666,86	2579,19	2829,54	2756,13	3023,67	2968,35	3256,48	3212,05	3523,85	3508,20	3848,72	3890,43	4257,10	100,00	109,71								
17	2291,13	2464,24	2336,95	2513,54	2430,90	2614,57	2579,19	2774,06	2756,13	2964,38	2968,35	3192,63	3212,05	3484,75	3508,20	3773,25	3890,43	4173,63	100,00	107,56								
16	2280,10	2464,24	2325,69	2513,54	2419,20	2614,57	2566,76	2774,06	2742,87	2964,38	2954,06	3192,63	3196,60	3454,75	3491,32	3773,25	3861,77	4173,63	99,52	107,56								
15	2257,52	2415,92	2302,66	2464,25	2396,25	2563,30	2541,35	2719,67	2715,71	2906,25	2924,81	3130,03	3164,95	3387,01	3456,75	3699,26	3823,53	4091,79	98,53	105,45								
14	2235,17	2415,92	2279,86	2464,25	2371,53	2563,30	2516,19	2719,67	2688,82	2906,25	2895,85	3130,03	3133,61	3387,01	3422,52	3699,26	3785,67	4091,79	97,56	105,45								
13	2213,04	2368,55	2257,29	2415,93	2348,05	2513,04	2491,28	2666,34	2666,34	2849,26	2867,18	3068,66	3102,58	3320,60	3388,63	3626,73	3748,19	4011,56	96,59	103,38								
12	2191,13	2368,55	2234,94	2415,93	2324,80	2513,04	2466,61	2666,34	2635,84	2849,26	2838,79	3068,66	3071,86	3320,60	3388,63	3626,73	3711,08	4011,56	96,59	103,38								
11	2169,44	2322,11	2212,81	2368,56	2301,78	2463,76	2442,19	2614,06	2609,74	2793,39	2810,68	3008,49	3041,45	3255,49	3321,86	3555,62	3674,34	3932,90	94,69	101,35								
10	2147,96	2322,11	2190,90	2368,56	2278,99	2463,76	2418,01	2614,06	2583,90	2793,39	2782,85	3008,49	3011,34	3255,49	3288,97	3558,62	3637,96	3932,90	93,75	101,35								
9	2126,69	2254,48	2169,21	2299,57	2256,43	2392,00	2394,07	2537,92	2558,32	2712,03	2785,30	2920,96	2981,52	3160,67	3256,41	3465,06	3601,94	3818,55	92,82	98,40								
8	2105,63	2232,16	2147,73	2276,80	2234,09	2368,32	2370,37	2512,79	2532,99	2685,18	2728,02	2891,94	2952,00	3129,38	3224,17	3417,88	3566,28	3780,54	91,90	97,43								
7	2084,78	2167,15	2126,47	2210,49	2211,97	2299,34	2346,90	2439,60	2507,91	2606,97	2701,01	2807,71	2922,77	3038,23	3192,25	3318,33	3530,97	3670,43	90,99	94,59								
6	2064,14	2145,69	2105,42	2188,60	2190,07	2276,57	2323,66	2415,45	2483,08	2581,16	2674,27	2779,91	2893,83	3008,15	3160,64	3285,48	3496,01	3634,09	90,09	93,65								
5	2023,67	2083,19	2064,14	2124,85	2147,13	2210,26	2278,10	2345,10	2434,39	2505,98	2621,83	2698,94	2817,09	2920,53	3098,67	3189,79	3427,46	3528,24	88,33	90,92								
4	1983,99	2062,56	2023,67	2103,81	2105,03	2188,38	2233,43	2321,88	2386,66	2481,17	2570,42	2672,22	2781,46	2891,61	3037,91	3158,21	3360,25	3493,31	86,59	90,02								
3	1945,09	1983,23	1983,99	2022,89	2063,75	2104,21	2189,64	2232,58	2339,86	2385,74	2520,22	2569,44	2726,92	2790,39	2978,34	3036,74	3294,36	3358,95	84,90	86,56								
2	1906,95	1944,34	1945,09	1983,23	2023,28	2062,95	2146,71	2188,80	2293,98	2338,96	2470,61	2519,06	2673,45	2725,87	2919,94	2977,20	3229,76	3293,09	83,23	84,86								
1	1869,56	1869,56	1906,95	1906,95	1983,61	1983,61	2104,62	2104,62	2249,00	2249,00	2422,17	2422,17	2621,03	2621,03	2862,69	2862,69	3166,43	3166,43	81,60	81,60								
0	1832,90	1832,90	1869,56	1869,56	1944,72	1944,72	2063,35	2063,35	2204,90	2204,90	2374,68	2374,68	2569,64	2569,64	2806,56	2806,56	3104,34	3104,34	80,00	80,00								

SALAIRES INDEXES (indice quadrimestriel santé lissé) Montants en GEINDEXEERDE LONEN (viermaandelijkse gezondheidsindex)

## Permanences régionale de Charleroi

### Déclarations fiscales 2015 – Revenus 2014

La régionale Gazelco de Charleroi organise cette année des permanences afin de remplir gratuitement les déclarations fiscales de ses affiliés.

Ces permanences seront organisées :

Quand ?

De 9h à 15h aux dates suivantes :

- 26 mai 2015
- 9 juin 2015
- 15 juin 2015
- 22 juin 2015
- 29 juin 2015

Où ?

CGSP de Charleroi, rue de Montigny 41-42, 6000 Charleroi – Bureau Gazelco au 3e étage, à droite en sortant de l'ascenseur.

Munissez-vous de tous les documents justificatifs nécessaires au remplissage de votre déclaration et à bientôt.

*Vos délégués Gazelco de Charleroi*

.....

## À LIRE

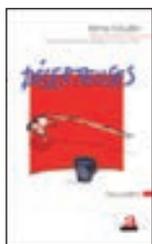


### Le livre noir des banques

Des centaines de milliards d'euros : c'est ce qu'ont coûté les plans de sauvetage des banques françaises après le quasi-effondrement du système financier mondial en 2008, pris au piège de ses propres folies spéculatives. Indignation de l'opinion, grandes promesses de régulation : on allait voir ce qu'on allait voir pour recadrer une finance devenue « ennemie ». Six ans plus tard, où en est-on ? Les banques sont-elles redevenues utiles à l'économie et à la société ? C'est tout le contraire ! Elles paient toujours moins d'impôts et favorisent l'évasion fiscale. Elles continuent de spéculer sur les matières premières et financent des projets très polluants. Elles détournent l'épargne d'utilité sociale ainsi que les financements abondants et gratuits reçus de la Banque centrale européenne. Nos banques coûtent très cher à la société et constituent une véritable et dangereuse bombe à retardement.

**Le livre noir des banques** a été écrit par des journalistes de Basta ! et des économistes de l'association Attac, qui milite pour la justice sociale et environnementale, et conteste radicalement le pouvoir pris par la finance sur les peuples et la nature.

**Attac & Basta !, *Le livre noir des banques*, Éd. Les Liens qui Libèrent, Paris, février 2015, 320 p., 21,50 €.**



### Déserteuses !

« Déserteuses » ! Voilà un terme rare dans la langue française. Voici pourtant des femmes qui, chacune à sa manière, « désertent » du rôle que la société attend d'elles : comme fille et comme mère, comme travailleuse en rupture et comme ménagère débordée, comme vieille dame trop digne pour être honnête, ou même comme spectre assistant à ses propres funérailles. Des femmes fortes, des femmes révoltées, des femmes en colère, drôles ou désespérées, et parfois les deux en même temps.

**Irène Kaufer** est une militante féministe et syndicale belge. Elle travaille aujourd'hui à l'asbl Garance, association de prévention des violences basées sur le genre.

**Irène Kaufer, *Déserteuses*, Éd. Academia, Louvain-la-Neuve, illustrations de Cécile Bertrand et Julie Carlier, mars 2015, 114 p., 12,50 €.**



### Docteur TTIP et Mister Tafta

Mangerons-nous du poulet chloré et des OGM à notre insu ? Nos services publics sont-ils menacés ? Renonce-t-on définitivement à réguler la finance ? Doit-on craindre pour nos emplois ? Telles sont quelques-unes des questions que pose l'accord de libre-échange négocié dans la plus grande opacité entre l'Europe et les États-Unis depuis juillet 2013 : le fameux traité Tafta/TTIP, présenté par ses défenseurs comme la dernière chance pour les Occidentaux de garder la main sur l'économie mondiale face à la Chine et aux autres pays émergents.

Maxime Vaudano examine ici les enjeux économiques, sociaux, sanitaires, environnementaux, politiques et démocratiques de la plus grande négociation commerciale bilatérale de l'histoire, menée entre les deux premières puissances économiques du monde.

**Maxime Vaudano** est journaliste aux Décodeurs du Monde et animateur du blog *La Bataille Transatlantique*.

**Maxime Vaudano, *Docteur TTIP et Mister Tafta. Que nous réserve vraiment le Traité transatlantique Europe/ États-Unis ?* Éd. Les Petits matins, Paris, février 2015, 160 p., 12 €.**

## TRIBUNE

## SOMMAIRE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 /** Actualités • Dans nos régionales
- 3 /** Édito • Un mois de mars printanier...  
Et un mois d'avril chaud ?
- 4 /** Dossier • Accords de commerce : mobilisation mondiale le 18 avril
- 7 /** Le mot qui pue • La dette
- 8 /** Austérité • Il nous faut une autre banque centrale !

### Infos GAZELCO

- 9 /** Édito • Le bras de fer continue  
Les provocations et le travail de sape aussi ...
- 10 /** Notre concertation sociale est-elle en panne ?  
Est-ce que tout cela fonctionne encore ?
- 13 /** Tableaux • Barèmes
- 15 /** À lire

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

[www.gazelco.be](http://www.gazelco.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTB Éditeur responsable : Gilbert Lieben - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11